

# Communiqué de presse

Paris, le 23 mars 2010

## **Le groupe de travail sur la couverture des pertes\* des réseaux publics d'électricité publie son rapport de synthèse**

**Le groupe de travail sur la couverture des pertes des réseaux publics d'électricité constitué par la CRE le 2 avril 2009 a établi un diagnostic des différentes évolutions possibles du dispositif actuel de couverture des pertes. Il a rassemblé des experts de haut niveau issus des différents secteurs du marché. Le rapport de synthèse du groupe de travail est consultable sur son site internet.**

En application des obligations européennes et de la loi française, les opérateurs de réseaux de transport et de distribution d'électricité doivent se procurer l'énergie nécessaire à la couverture des pertes selon des procédures concurrentielles, non discriminatoires et transparentes, telles que des consultations publiques ou le recours à des marchés organisés.

Compte tenu de l'importance des volumes d'énergie à compenser, environ 33 TWh par an, le montant de ces achats représente un enjeu significatif dans la détermination du tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE).

Lors des travaux préparatoires à l'établissement du TURPE 3, actuellement en vigueur, certains acteurs s'étaient interrogés sur la possibilité de réduire l'impact des achats liés aux pertes sur le tarif en faisant évoluer le dispositif actuel.

Un groupe d'experts a été constitué le 2 avril 2009 pour mener, sous la présidence d'Eric Dyèvre, commissaire de la CRE, une réflexion sur les évolutions du dispositif de couverture des pertes qui pouvaient être envisagées.

Ce groupe de travail a mené sa mission de façon indépendante et ses propositions n'engagent pas la CRE. La diversité et la qualité des expertises de ses membres ont permis une analyse complète et objective des différents dispositifs envisagés.

Les trois enseignements principaux qui peuvent être tirés sont :

- le dispositif actuel est améliorable ;
- la responsabilité de la gestion des pertes doit rester aux gestionnaires de réseaux ;
- l'extension de l'horizon d'achat des pertes prévisibles à long terme est souhaitable.

Les enseignements de cette réflexion sont rendus publics dans le rapport de synthèse consultable sur le site internet du groupe de travail (<http://gtpe.cre.fr/media/documents/100323RapportPertes.pdf>).

### **Contacts presse :**

**Anne MONTEIL : 01.44.50.41.77- [anne.monteil@cre.fr](mailto:anne.monteil@cre.fr)**

**Cécile CASADEI : 01.44.50.89.16 – [cecile.casadei@cre.fr](mailto:cecile.casadei@cre.fr)**

---

\* Il s'agit des pertes d'énergie dans les réseaux, notamment dues à la résistance des lignes électriques.

**La composition du groupe de travail est la suivante :**

**Eric DYEVRE**, Commissaire à la CRE, Président du groupe de travail

**Pierre BORNARD**, Vice-président du Directoire de RTE

**Fabien CHONE**, Président de l'Association Nationale des Opérateurs Détaillants en Electricité (ANODE)

**Jean-François CONIL-LACOSTE**, Directeur Général de EPEX Spot SE

**Robert DURDILLY**, Président de l'Union Française de l'Electricité

**Pierre FONTAINE**, Sous-directeur Système électrique et énergies renouvelables de la DGEC

**Jan Horst KEPPLER**, Professeur des Universités en Sciences Economiques, Economiste principal à l'Agence de l'énergie nucléaire de l'OCDE

**Thierry PONS**, Membre du Directoire, Directeur Général Adjoint Clients et Fournisseurs d'ERDF

**Juan Luis RIOS**, Secrétaire Général d'EFET TF France

**Emmanuel RODRIGUEZ**, Président de la Commission Electricité de l'UNIDEN